

République Française
Département des Vosges

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune de Golbey**

Séance du 23 juin 2022

<u>Nombre de Membres</u>		
Afférents		Qui ont
Au Conseil	en exercice	délibéré
29	29	29

L'an deux mil vingt-deux
et le vingt-trois juin
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Roger ALEMANI, Maire.

Date de la convocation
17 juin 2022

Pouvoirs : Mme C. Larrière à Mme L. Barrat, Mme S. André à M. D
Unal, Mme A. Pierrel à Mme L. Rayeur-Klein, Mme C. Begon à Mme
C. Colin, Mme P. Durupt à M. C. Zeghmouli, M. A. Badonnel à Mme
A. Mariot, Mme M. Monchieri à M. R. Alemani, Mme M. Thill à M.
W. Bret, Mme M-T Boshart à M. P. Clerc.

Date d'affichage
24 juin 2022

Madame Laurence RAYEUR-KLEIN a été nommée secrétaire.

N° 2022-06-23/7

Objet : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : NOUVEAU DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Annick LAURENT, conseillère municipale, rapporteure au présent dossier,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-07-08/3 du 8 juillet 2021 télétransmise à la préfecture des Vosges le 9 juillet 2021 prescrivant l'élaboration de la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

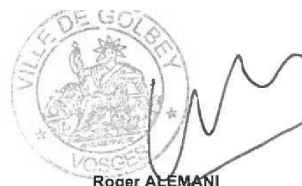
Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables lors de la séance du 28 avril 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir le projet de PADD uniquement en ce qui concerne les objectifs chiffrés de consommation foncière,

Après en avoir débattu, à l'unanimité :

PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables de la première révision du plan local d'urbanisme, document joint en annexe de la présente.

Pour extrait conforme,



ROGER ALEMANI
2022.06.24 18:58:38 +0200
Ref:20220624_180202_1-1-O
Signature numérique
le Maire